

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/SC.4/2  
1er décembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

SOUS-COMMISSION 4

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Equateur : Ordre proposé pour les six premiers articles

Article premier : Droit à la vie (Article 3 du projet adopté).

Article 2 : Egalité devant la loi (Article 6 du projet adopté).

Articles 3 et 4 : Liberté de pensée (Articles 16 et 17 du projet adopté).

Article 5 : Droit au travail (Article 21 du projet adopté).

Article 6 : Droit à un niveau de vie suffisant (Article 22 du projet adopté).

-----